

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2025/172

(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

Objet : Abonnement à l'application Upmeet dans le cadre de l'optimisation de la rédaction de compte-rendu

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Ville d'améliorer et optimiser le travail de ses agents,

Considérant que l'application Upmeet est spécialisé dans la rédaction automatique de compte-rendu,

Considérant la proposition de la SAS VRM, 259 rue Saint-Honoré – 75001 PARIS, pour un abonnement, d'un an renouvelable, à l'application Upmeet,

DECIDE

Article 1 : L'acceptation du devis n°174 du 8 juillet 2024 pour la fourniture d'une licence annuelle Upmeet. Le contrat débutera à la création de l'abonnement et sera renouvelé tacitement.

Article 2 : Le coût de l'abonnement est de 99,99 € HT, soit 119,99 € TTC.

Article 3 : Un crédit suffisant est inscrit au budget primitif Ville de l'année 2025.

Article 4 : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet de Val d'Oise,
Trésor Public de l'Isle Adam,
Madame la Responsable du service Finances de la Commune,

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise, le 29 Août 2025



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise

DEVIS

SAS VRM (Upmeet)

SIRET : 90019251900016

259 rue saint-honoré

75001 Paris

France

FACTURÉ À

Mairie de Méry-sur-Oise

14 avenue Marcel Perrin

95540 MERY-SUR-OISE

France

DEVIS N°

174

DATE DU DEVIS

08/07/2025

DÉSIGNATION**MONTANT**

Fourniture d'une licence annuelle Upmeet

99,99

Total HT

99,99

TVA 20.0%

20,00

TOTAL TTC**119,99 €****Le Maire,****Pierre-Edouard EON**
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise